

JAN - 4 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALECOLLECTION
DE SÉCURITÉDistr.
GÉNÉRALEA/34/51
S/1298729 décembre 1978
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
QUESTION DE CHYPRECONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-troisième année

Lettre datée du 29 décembre 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les derniers événements qui se sont produits dans la partie du territoire chypriote encore occupée par l'agresseur - l'armée d'invasion turque - en violation flagrante des résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Comme cela est déjà notoire, la population de la zone envahie appartenant à la majorité chypriote grecque a été expulsée en masse de cette zone en raison de son origine ethnique, dans le plus révoltant des actes de discrimination raciale. Depuis lors, une nombreuse population étrangère est importée illégalement d'Anatolie (Turquie) pour occuper les maisons et les biens dont les Chypriotes grecs expulsés ont été spoliés, dans le dessein prémédité de modifier par la force la structure démographique de Chypre.

Ces colons importés, dont les actes criminels sont devenus notoires dans ladite zone, encouragés par l'attitude d'Ankara, se sont enhardis au point de créer un parti politique officiel dans la zone septentrionale occupée, sous la direction d'un officier en retraite de l'armée de l'air turque, le colonel Ismael Tezer. Lors d'une conférence de presse tenue le 22 décembre 1978, le colonel Tezer a déclaré que la politique du parti était le "partage de Chypre" et finalement son "intégration à la mère patrie" (La Turquie). Les soi-disant "autorités chypriotes turques" se sont empressées d'enregistrer ce parti sous le nom de "Parti turc de l'unité". Le colonel Tezer a déclaré lors d'une conférence de presse donnée le 26 décembre qu'il "appuyait sans réserve le président Denktash", ce qui ne laisse guère de doutes sur ses affinités politiques.

A la suite de ces événements, il est plus que jamais manifeste qu'Ankara et les "dirigeants chypriotes turcs" à sa solde, qui ont été imposés à l'ensemble des Chypriotes turcs sans qu'il ait été tenu compte de leur volonté et de leurs véritables intérêts, continuent de faire du partage de Chypre l'élément fondamental de leur politique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Question de Chypre", et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Zenon ROSSIDES
